

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2025-2026-2027

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Année 2024

Cahier des charges

Contexte

La nouvelle programmation MAEC a été déployée sur les deux premières campagnes 2023 et 2024, dans le cadre du plan stratégique national (PSN). En Centre-Val de Loire, ces deux campagnes de MAEC consomment, à elles deux, près de 90% de la maquette financière globale, telle que définie initialement pour cette région.

Cependant, une importante révision des maquettes financières de l'ensemble des régions françaises a été opérée, début 2024, au niveau national. Cette révision est venue impacter les interventions des agences de l'eau et les moyens en FEADER.

Il résulte de cet exercice de révision une absence de visibilité à ce jour sur le FEADER disponible pour les trois prochaines campagnes MAEC de 2025, 2026 et 2027.

En parallèle, les agences de l'eau élaborent leur 12^e programme d'intervention qui seront validés à l'automne prochain.

Cette situation amène la DRAAF Centre-Val de Loire à reporter à l'automne 2024 le lancement des appels à projets pour le dépôt des projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) 2025, dans l'attente de disposer de plus de visibilité sur les moyens disponibles en FEADER et sur les modalités d'intervention des agences de l'eau à partir de 2025.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif d'identifier en amont du lancement de l'AAP PAEC 2025 les besoins financiers pour ces trois campagnes, afin de les mettre en regard des capacités de financement de ces trois campagnes, dès qu'elles seront connues. Ceci permettra de configurer l'AAP PAEC 2025 et celui des campagnes 2026 et 2027 en conséquence.

Le dépôt d'une déclaration d'intention à cet AMI, est en outre, un prérequis obligatoire au dépôt officiel d'un PAEC lors de l'appel à projets régional qui sera publié à l'automne 2024 pour les PAEC 2025.

Les opérateurs qui auront répondu à l'AMI seront invités à déposer un dossier complet de leur PAEC

2025 qui fera ensuite l'objet d'une notation.

La connaissance des enveloppes financières attribuée à chaque PAEC sélectionné n'interviendra qu'en février-mars 2025.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 2025-2026-2027

Le premier objectif du présent AMI est d'estimer les besoins financiers pour les engagements en MAEC des trois prochaines campagnes 2025, 2026 et 2027, et de classer ces besoins par niveaux de priorité pour le territoire, par type de MAEC et/ou par profils d'engagement (reconduction ou nouvel engagement).

Le second objectif est de recenser l'ensemble des PAEC qui seraient déposés lors de l'appel à projets régional PAEC 2025 qui sera lancé à l'automne 2024.

Enfin, sur le volet animation, cet AMI vise à estimer les besoins financiers en crédits MASA pour les actions d'animation des PAEC 2025 et pour la réalisation des diagnostics liés aux engagements en MAEC pour la seule campagne 2025¹, qui auront lieu de novembre 2024 (date de dépôt de la demande d'aide AAP Animation 2025) au 30 septembre 2025.

Cet AMI ne débouche pas sur l'octroi de financement et les réponses à cet ne s'assimilent pas à des demandes d'aide. En revanche, les informations financières qui seront transmises en réponse à cet AMI permettront, d'une part de tenir compte dans la clôture du budget DRAAF 2024, de besoins en crédits complémentaires pour l'animation à mobiliser sur la fin de l'année 2024 et d'autre part, de préparer les budgets 2025 de la DRAAF et des agences de l'eau en matière de financement des MAEC.

Modalités de financement des MAEC et de l'animation à prendre en compte pour estimer les besoins

Les modalités de financement à prendre en compte pour estimer les besoins financiers pour les MAEC et répondre à cet AMI sont les mêmes que celles de la campagne MAEC 2024.

Sont notamment à prendre en compte :

- Le catalogue régional des MAEC ouvertes à la contractualisation, les enjeux auxquels elles se rattachent et les financeurs potentiels,
- Le cadrage régional sur le paramétrage des mesures HBV et PRA2,
- Les règles de cumuls entre MAEC et avec la CAB,
- Les plafonds annuels par exploitation appliqués par les financeurs MASA et AELB, y compris le doublement du plafond pour les MAEC eau en AAC prioritaire et les plafonds « évolution » et « maintien » des MAEC HBV.

Ces modalités sont accessibles sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-agro-environnementaux-et-climatiques-paec-2024-a1652.html>

De la même manière, les modalités de financement à prendre en compte pour estimer les besoins financiers en crédits MASA pour les actions d'animation des PAEC 2025 et pour la réalisation des diagnostics liés aux engagements en MAEC pour la seule campagne 2025, sont celles de la campagne 2024. Ces modalités sont accessibles sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-animation-des-paec-2024-a1653.html>

¹ Les formations obligatoires rattachées aux engagements en MAEC 2025 ne sont pas concernées : elles ne font plus l'objet d'un financement par le MASA depuis la campagne 2024.

Contenu du dossier de déclaration d'intention à déposer et calendrier de dépôt

Pour répondre au présent AMI, les opérateurs de PAEC doivent adresser à la DRAAF un dossier de déclaration d'intention, qui se compose de 3 documents à compléter :

- un formulaire d'intention
- une fiche de renseignement sur le territoire
- un tableau excel avec le détail des besoins financiers.

Ces 3 documents sont à compléter, à signer le cas échéant, et à transmettre par mail (en version pdf pour les fichiers Word et version Excel modifiable pour le fichier dans ce format) à :

MAEC-BIO.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Avec copie à Marie Sabatier, chargée de mission MAEC-AB au service régional d'économie agricole et rurale / DRAAF Centre-Val de Loire : marie-dorothee.sabatier@agriculture.gouv.fr

La date limite de dépôt des déclarations d'intention est fixée au **10 septembre 2024**.

Ce délai de dépôt vise à accorder à la DRAAF le temps de compiler l'ensemble des besoins reçus et de s'appuyer sur ces éléments afin de configurer l'AAP PAEC 2025 et afin de préparer le dialogue de gestion budgétaire qui interviendra avec le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire début octobre 2024.

Documents disponibles

Le présent cahier des charges de l'AMI est accessible sur le site internet de la DRAAF à la rubrique : Production & filières / Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2027 / Appel à manifestation d'intérêt pour les campagnes 2025-2026-2027.

Sont également accessibles à la même adresse les fichiers nécessaires à la constitution du dossier de déclaration d'intention :

- CV_XXXX_Formulaire déclaration d'intention_AMI_MAEC 25-26-27 (fichier Word)
- CV_XXXX_Fichier renseignement (fichier Word)
- CV_XXXX_Tableau_AMI_MAEC 25-26-27 (fichier Excel)

Une fois ces fichiers renseignés, il convient de les renommer avec le code spécifique à chaque territoire s'il s'agit d'un territoire ayant déjà été sélectionné lors des campagnes 2023 et/ou 2024. Dans le cas d'un nouveau territoire, le code « CV_XXXX » du titre sera remplacé par le nom du territoire.